



## LITIGE HEURES SUPPLEMENTAIRES

Par **racheldutoit**, le **07/07/2011** à **10:53**

Bonjour,

J'ai un contrat saisonnier de 39 heures dans la restauration.

J'ai commencé le 3 juin (donc 2 jours en moins).

Sur ma fiche de paie : 1ère ligne 151,66 heures

2ème ligne 1,94 heures sup à 10%

Ces heures correspondent-elles à un contrat de 39 heures par semaine et 1,94 heures sup à 20 jours de travail ?

Merci.

Par **P.M.**, le **07/07/2011** à **11:16**

Tout dépend quels jours vous travaillez dans la semaine et l'horaire que vous avez pratiqué au mois de juin, si vous travaillez toujours le même nombre d'heures chaque jour...

Par **racheldutoit**, le **07/07/2011** à **11:38**

Merci pour votre réponse.

Je travaille 5 jours par semaine (2 jours de congé).

Je dépasse souvent les 39 heures mais je ne tiens pas compte de ces heures en plus.

Je pars sur la base de 39 heures par semaine, 2 jours de congé.

Je conteste 1,94 heures d'heures sup.

Par **P.M.**, le **07/07/2011** à **12:06**

5 jours dans la semaine, ça ne veut pas dire quels jours précisément et on ne sait toujours pas si vous travaillez le même nombre d'heures chaque jour même si l'on se doute que vous contestez le nombre d'heures supplémentaires...

Par **rugbys**, le **07/07/2011** à **17:27**

bonjour,

Vous devez avoir sur le bulletin :

Salaire de base 151.66 = €

Entrée/sortie (ou autre définition) = 2 jours

Heures supplémentaires = 4.33 x 3 semaines

Heures supplémentaires (1ère semaine) = 1.94 (cela me semble correct)

Bonne réception.